



AUTORISATION D'EXHUMATION

DP/MED 2025-493

Commune de TROUVILLE-SUR-MER

Cimetière de HENNEQUEVILLE

Dans la Division 2 - Ligne 6 - Case 6

Le Maire de la commune de TROUVILLE-SUR-MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R. 2213-40 à R. 2213/42 ;

Vu l'arrivée à expiration du délai de rotation de deux ans prévus par la loi en date du 28 octobre 2012, à l'effet de faire exhumer les corps de :

- Madame Alphonsine MARIE née BOUGON inhumée le 08/06/1929
- Monsieur Louis MARIE inhumé le 19/08/1930

et ré-inhumier dans l'ossuaire du cimetière communal, conformément aux prescriptions de l'article R. 2223-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Autorise :

L'entreprise Pompes Funèbres Générales de Trouville-sur-Mer, domiciliée 17 rue Victor Hugo – 14360 TROUVILLE-SUR-MER, à faire procéder aux exhumations de :

- Madame Alphonsine MARIE née BOUGON
- Monsieur Louis MARIE

Ces opérations auront lieu le lundi 29 décembre 2025 à 8h30

Elles seront terminées en dehors des heures d'ouverture du cimetière.

La Police Municipale sera convoquée sur place à la moindre découverte d'objets précieux ou personnels et un procès-verbal sera dressé à la suite de ces opérations.

A TROUVILLE-SUR-MER, le 26 décembre 2025

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
 - Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen ou sur le site internet www.telerecours.fr
- dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.